

PREFECTURE D'EURE ET LOIR

MISE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE R 111 - 3

(du code de l'urbanisme)

POUR LE RISQUE INONDATION

COMMUNE DE : **LUISANT**

ARRETE PREFECTORAL
DU 23 MAI 1990

PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
 ET DE LA REGLEMENTATION

 Bureau de l'Urbanisme
 et du Cadre de Vie

**ARRETE DECLARANT L'UTILITE PUBLIQUE
 DU PROJET DE DELIMITATION DE TERRAINS EXPOSES
 AUX RISQUES D'INONDATION
 COMMUNE DE LUISANT**

Affaire suivie par

JL/MD
 Mme LINET

LE PREFET D'EURE-ET-LOIR,
 Chevalier de la Légion d'Honneur

Tél. 37.27

70.92.

ARRETE N° 1157

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles R 11.1 et R 11.2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de LUISANT en date du 16 janvier 1990 approuvant le principe de la mise en place d'un périmètre délimitant les terrains soumis au risque d'inondation ;

Vu le dossier établi par les services de la direction départementale de l'Equipement pour être soumis à enquête publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 1990 prescrivant la mise à l'enquête publique du projet susvisé ;

Vu les résultats de l'enquête qui s'est déroulée du 7 au 28 mars 1990 inclus conformément aux articles R 11.4.1. et suivants du Code de l'Expropriation ;

Vu l'avis du Commissaire-Enquêteur en date du 2 avril 1990 ;

Vu le procès-verbal de l'enquête ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : Est déclarée d'utilité publique à compter de ce jour et conformément au dossier annexé au présent arrêté, la délimitation des terrains exposés au risque d'inondation et sur lesquels les futures constructions seront soumises à une réglementation sur la commune de LUISANT.

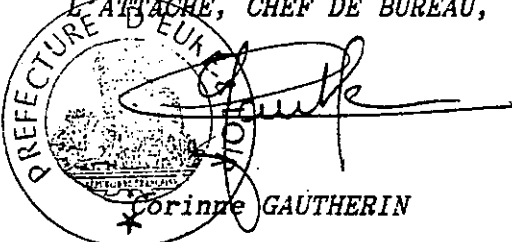
.../...

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, Monsieur le Maire de LUISANT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'EURE-ET-LOIR.

Fait à CHARTRES, le 23 mai 1990

POUR LE PREFET,
LE SECRETAIRE GENERAL,

Henri-Michel COMET

POUR AMPLIATION,
L'ATTACHE, CHEF DE BUREAU,

* Corinne GAUTHERIN